

CM6 HISTOIRE DE LA LANGUE

Séance 6 SEMESTRE 2

Vendredi 08 mars 2013

IVème partie : Le Français et l'époque moderne (à partir du XVIème siècle) Le Français : langue nationale

LEXIQUE

Ordonnance de Villers-Cotterêts Texte juridique édicté par François Ier entre le 10 et le 25 août 1539 à Villers-Cotterêts et enregistré au Parlement le 6 septembre 1539. Cette ordonnance réforme la juridiction ecclésiastique, réduit certaines prérogatives des villes et rend obligatoire la tenue des registres de baptêmes. Elle est surtout connue pour être l'acte fondateur de la primauté et de l'exclusivité du français dans les documents relatifs à la vie publique du Royaume de France.

(La) Pléiade Groupe de 7 poètes français du XVIème siècle regroupés autour de Pierre De RONSARD et Joachim Du BELLAY. Les poètes répondent à un projet et un idéal communs qui s'exprime dans ce qu'on peut considérer comme leur manifeste : *Deffense et illustration de la langue française*, Jean Du BELLAY (1549).

Pierre de RONSARD – Joachim Du BELLAY – Jean-Antoine De BAÏF – Pontus De TYARD – Etienne JODELLE – Rémy BELLEAU – Jean DORAT.

(La) Sorbonne Collège universitaire fondé par Robert De SORBON en 1257 et situé dans le quartier latin de Paris (Vème arrondissement).

INTRODUCTION

1 Une homogénéité apparente

2 Les transformations de la langue française et ses enjeux

I/ Les origines du Français jusqu'au Vème siècle

1/ L'origine des langues

A La question de l'origine des langues

B La réponse de la grammaire comparée : l'indo-européen

2/ Le fonds primitif du français

A/ Le substrat celtique (Gaulois)

B/ Le superstrat germanique

C/ Le fonds latin

II/ La naissance du Français du VIème siècle à la fin du XIème siècle

1/ La « Renaissance carolingienne » et la prise de conscience de la langue romane

A/ La notion de « Renaissance médiévale »

B/ La volonté de revenir au latin classique

C/ Le Concile de Tours (813) & le bilinguisme latin – roman

2/ Les débuts de la langue écrite

A/ Les serments de Strasbourg

B/ Fin IXème – fin XIème : De rares témoignages écrits en langue romane

III/ De l'Ancien Français (XIIème/XIIIème) au Moyen Français (XIVème/XVème)

1/ La période de l'ancien français : XIIème & XIIIème

A/ La langue de l'écrit et des textes du XIIème & XIIIème siècles

B/ La langue parlée : le morcellement linguistique

C/ Le Francien

2/ Le Moyen Français

A/ Une langue qui se transforme

B/ Des graphies qui se transforment

C/ Conquête de nouveaux domaines

IV/ Le Français & l'époque moderne (à partir du XVIème siècle)

1/ Le XVIème et la promotion de la langue

A/ Les résistances du latin depuis le Moyen-âge

B/ Mais une nouvelle représentation de la langue française

2/ Le XVIIème & XVIIIème : la langue classique & postclassique **Une langue de prestige**

A/ Une langue normée

B/ Une « institution » nationale

C/ Une influence internationale

3/ L'affirmation de la nation autour d'une langue unique

A/ Une langue désormais perçue désormais comme le ferment de l'identité nationale

B/ Le Décret de la Convention du 20 juillet 1794 (& la volonté d'anéantir les patois)

4/ Époque moderne : le déclin des patois et la défense des langues régionales

IV/ Le Français & l'époque moderne (à partir du XVIème siècle)

> Comment le Français s'est imposé ?

Français = Île de France & Paris

C'est un milieu élitiste : Cour + Parlement

C'est la langue d'une minorité géographique.

Les élites maîtrisent plusieurs langues.

Sur le territoire français on trouve :

- La langue que l'on parle.
- La langue que l'on écrit.
- Le latin.

Situation de bilinguisme

Les élites parlent au moins deux langues : Le français et un dialecte.

Situation de trilinguisme

Les élites sociales maîtrisent le latin.

1/ Le XVIème & la promotion de la langue

A/ Les résistances du latin depuis le Moyen-âge

Langue du savoir et de l'enseignement

C'est une langue prestigieuse qui est uniquement accessible par l'enseignement.

Mais c'est aussi la langue de l'église.

1257 : La Sorbonne constitue un véritable isolat linguistique : c'est le bastion du latin (quartier latin).

Langue de l'église

813 : Concile de Tours

La langue vulgaire est autorisée lors des sermons mais on ne traduit pas la Bible.

Il existe quelques traductions partielles non-autorisées.

Les langues sacrées aux yeux de l'église : Hébreu, Latin & Grec.

Les clercs en retirent deux avantages : ils sont les seuls à avoir accès aux textes sacrés et ils gardent ainsi le contrôle sur l'interprétation de la Bible. En effet l'église a peur de perdre le contrôle de l'interprétation biblique.

B/ Mais une nouvelle représentation de la langue française

À partir du XVIème siècle le français devient également une langue noble.

La concurrence s'accrut entre le français et le latin.

Le français gagne de nouveaux domaines : enseignement, science, religion et littérature.

ENSEIGNEMENT

1530 : François Ier crée le Collège de France (ou Collège des Trois Langues).

Collège universitaire prestigieux dans lequel l'enseignement se délivre en français.

C'est la reconnaissance du français comme langue du savoir et de l'enseignement.

SCIENCE

Bref récit et succincte narration de la navigation faite en 1535 et 1536 par le capitaine Jacques Cartier aux îles de Canada, Hochelaga, Saguenay et autres. (1545)

Jacques CARTIER

Traité de Médecine

Ambroise PARÉ

Les prophéties de Nostradamus. (1555)

RELIGION

Martin LUTHER (1483 - 1546) publie une version en allemand du Nouveau Testament en 1522 et de la Bible complète en 1534.

Les protestants ouvrent la voie, et la traduction de la Bible va suivre rapidement.

Dans le protestantisme, contrairement au catholicisme, l'accès aux textes sacrés est direct car il n'y a pas de contrôle clérical. L'église catholique s'élève contre les traductions protestantes, et décide de répondre en traduisant la Bible en français.

Le débat linguistique fait avancer le débat religieux.

LITTÉRATURE

Le français devient une langue poétique et littéraire.

La défense et illustration de la langue française (1549)

Joachim Du BELLAY

Cf RONSARD & De BAÏF

ADMINISTRATION & JUSTICE

6 septembre 1539 : Ordonnance de Villers-Cotterêts édictée par François Ier.

Tous les actes administratifs doivent être à présent rédigés en français.

Imposer le français dans le domaine administratif est une mesure efficace contre les problèmes de compréhension liés à la mauvaise maîtrise du latin.

On assiste alors à un effort de diffusion de la langue française qui est devenue la langue étatique : c'est la langue du Parlement.

Le pouvoir en France a toujours été pour un certain centralisme linguistique.

Cette ordonnance ne change rien dans les faits mais c'est un acte politique fort.

2/ Le XVIIème & XVIIIème : la langue classique et postclassique.

Une langue de prestige

La langue française n'est toujours pas majoritaire.

La tendance au XVIIe siècle est à l'unification dans un langage « moyen », qui soit compréhensible par tous les Français et par tous les Européens qui adoptent de plus en plus souvent le français comme langue commune.

A/ Une langue normée

À partir du XVIIe, on cherche donc à calibrer la langue.

La perfection est atteinte à partir de la seconde moitié du XVIIe avec la recherche d'une norme.

Remarques sur la langue française. Utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire

(1647) Claude FAVRE De VAUGELAS

On met en place des institutions afin de contrôler ce qui est juste ou pas.

Naissance d'une volonté de parler un français exact.

B/ Une institution nationale

1635 : Armand Jean Du Plessis De RICHELIEU (1585 -1642) crée l'Académie Française.

Mais RICHELIEU est du côté du pouvoir politique : il montre ainsi sa main-mise sur la langue française.

L'histoire du français est idéologique et politique.

Le but de l'Académie française est de créer un dictionnaire afin d'empêcher les erreurs d'orthographe et de syntaxe.

Philosophes des lumières écrivent en français.

Parallèlement l'histoire de France se confond avec l'histoire de la langue française : La Corse est annexée à la France et la langue implantée est le français.

C/ Une influence internationale

Le français supplante le latin sur plan internationale.

Dans les représentations communes le français devient une langue noble :
Frédéric de Prusse parle français, invite VOLTAIRE.

C'est également la langue de la diplomatie :

1774 : Traité de Koutchouk-Kaïnardji entre les russes et l'Empire Ottoman rédigé en français.

1870 : Traité de Francfort entre l'Empire Prusse et les français, rédigé en français alors que ces derniers sont perdants.

Mais en 1919 : Traité de Versailles, les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni (WILSON & LLOYD GEORGE) exigent que la rédaction soit faite en français ET en anglais.

Depuis le XVIIe siècle, le français est une langue qui n'évolue pas régulièrement : on tente constamment de la contrôler de l'arrêter dans un état de langue fixe.

Réticence pour intégrer de nouveaux mots : volonté d'une langue pure et parfaite.

Mais au XVIIe et XVIIIe : il y a un contrôle de la langue à ne pas confondre avec une imposition de la langue française.

Il faudra attendre la Révolution française pour voir le français imposé.

3/ L'affirmation de la nation autour d'une langue unique

A/ Une langue désormais perçue comme le ferment de l'identité nationale

Au départ les révolutionnaires prônent un idéal d'égalité qui aboutit à l'égalité de tous les dialectes présents sur le territoire français.

Mais très vite l'idée d'une patrie unique et unie s'attache à l'idée d'une identité nationale spécifique à la France : le français était la langue de la Cour et devient, avec la Révolution, la langue de la patrie.

L'idée étant que le peuple a le droit d'accéder à la langue des élites, surtout que très rapidement, les dialectes sont perçus comme des révélateurs de l'obscurantisme religieux.
Cf Jeanne BALIBAR

B/ Le Décret de la Convention du 20 juillet 1794 & la volonté d'anéantir les « patois »

Rapport socio-linguistique de l'Abbé GRÉGOIRE (Henri GRÉGOIRE) présenté à la Convention du 4 juillet 1794, donne un état précis des langues parlées sur le territoire français.

La conclusion soutenue devant la Convention est qu'à peine un Français sur cinq a une connaissance active et passive de la langue nationale telle que pratiquée à la Convention et dans le peuple de Paris.

On se rend compte à ce moment que la situation linguistique repose sur une grande diversité de patois.

Pour la Révolution, seule la langue est capable de garantir l'unité nationale.

Instauration d'écoles élémentaires : enseignement de la langue, de la Constitution et des Droits de l'Homme.

Formation en parallèle des instituteurs.

4/ Époque moderne : le déclin des patois & la défense des langues régionales

Au XIXe siècle, 80% des français parle un patois. Pourtant un mouvement de bascule opère pendant la IIIe République.

IIIe République (1870 – 1940)

Loi « Ferry » 28 mars 1882 : Jules FERRY institue l'enseignement primaire gratuit, laïque et obligatoire.

C'est par l'école que la plupart de la population apprend le français, mais la langue maternelle reste un patois ou dialecte.

École : Français

Foyer : Patois

1914 – 1918 : La constitution des régiments se fait par région.

Chaque régiment constitué a très souvent une langue commune à chaque soldat, qui est un dialecte.

Les premiers morts sont nombreux et l'Armée française reconstitue les nouveaux régiments à partir des survivants sans tenir compte des patois.

Des difficultés de compréhension naissent au sein des régiments.

À partir de 1950 : Exode rural

Le français devient une langue commune.

Les patois ne se transmettent plus par un système d'auto-censure : volonté d'ascension sociale.

La diffusion de la radio (1921) et de la télévision (à partir de 1960, dans les campagnes françaises) contribue à la diffusion du français dans toutes les zones du territoire.

Le français est lissé et standardisé.

Les patois peuvent être écrits mais cela reste rare, ce sont des langues surtout parlées.

Les locuteurs se raréfient, cependant il reste encore les accents.

Tout dépend de la conscience d'une région de sa propre langue.

>Basque & Corse : présence encore forte.